



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHU SAINTE-JUSTINE

26 octobre 2018 à 8 h 30

Salle du conseil d'administration 8.1.32

3175, Ch. de la Côte-Ste-Catherine, H3T 1C5, Montréal

Les procès-verbaux du conseil d'administration sont diffusés sur notre site internet dans leur intégralité, sous réserve de deux exceptions prévues par la loi, soit 1) les discussions à huis clos, pour lesquelles seules les décisions sont rendues accessibles et 2) les renseignements personnels, que nous avons l'obligation de protéger (source : article 161 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux).

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CHU SAINTE-JUSTINE TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 26 OCTOBRE 2018, 8 H 30, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE MME ANN MACDONALD**

- Étaient présents :** M. Majid Atif
Mme Marie-Pierre Bastien
Dr Hélène Boisjoly
Mme Louise Champoux-Paillé
M. Nicolas Chevalier
Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale par interim
M. Dominique Erbland
M. Guillaume Gfeller
Dr Marie-Josée Hébert
Mme Annie Lemieux
Mme Anne Lyrette
Mme Ann MacDonald, présidente
Dr Joaquim Miro
M. Frédéric Perrault
M. André Roy, vice-président
Mme Angèle St-Jacques
- Se sont excusés :** M. Jean-François Bussières
M. Steeve Mimeault
- Invités :** M^e Guillaume Desmarais, avocat au bureau des affaires juridiques du
CHU Sainte-Justine
Mme Marie-Claude Lefebvre, directrice des services techniques et
hébergement

Marie-Pier Perreault prend note des délibérations.

L'assemblée régulière est précédée d'une séance de travail préparatoire afin d'apporter des éclaircissements sur certains sujets inscrits à l'ordre du jour.

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
PUBLIQUE ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint, la présidente déclare l'ouverture de la séance publique.

Elle informe les administrateurs que l'ordre du jour est un peu plus léger étant donné qu'il s'agit de la première rencontre du conseil d'administration. Cette rencontre permettra au conseil de mettre en place chacun des comités afin qu'ils puissent se saisir par la suite des travaux qui ont été faits auparavant. Le travail des comités débutera donc après cette première séance et permettra, lors de la prochaine rencontre, d'avoir des sujets et discussions autour des différents travaux des comités.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec la modification suivante :

Suppression du point 6.2 qui sera reporté, étant donné que la documentation n'a pu être déposée et prête selon les temps prescrits.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance publique - Adoption de l'ordre du jour (résolution)
2. Informations de la présidente et de la présidente-directrice générale par intérim
3. Retour sur la séance du regroupement du 25 mai 2018 et 12 juin 2018
 - 3.1 Affaires financières, technologies et immobilières
 - 3.1.1 Budget détaillé RR-446 2018-2019 (*résolution du 25 mai 2018*)
 - 3.1.2 Signataires autorisés pour les effets bancaires (*résolution du 25 mai 2018*)
 - 3.1.3 Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement (*résolution du 25 mai 2018*)
 - 3.1.4 Rapports des contrats de service égaux ou supérieurs à 25000\$, des contrats supérieurs à 500K\$ et des honoraires professionnels supérieurs à 25 K\$ (*pour information le 25 mai 2018*)
 - 3.1.5 Rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice 2017-2018 (*résolution du 12 juin 2018*)
 - 3.1.6 Nomination des auditeurs 2018-2019 (*résolution du 12 juin 2018*)
 - 3.2 Affaires de vigilance et de la qualité :
 - 3.2.1 Délais d'accès à la chirurgie (*présentation de Dr Marc Girard le 25 mai 2018*)
 - 3.2.2 Gestion intégrée des risques (*pour information le 25 mai 2018*)
 - 3.2.3 Agrément-calendrier (*pour information le 25 mai 2018*)
 - 3.2.4 Suivi Rapports du coroner (*pour information le 25 mai 2018*)
 - 3.2.5 Présentation du rapport annuel 2017-2018 du Comité des usagers (CDU) par Steeve Mimeault (*pour information le 25 mai 2018*)
 - 3.2.6 Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) du CHUSJ 2018-2019
 - 3.2.7 Tableau de bord (*pour information le 12 juin 2018*)
 - 3.2.8 Taux de conformité de l'hygiène des mains (*pour information le 12 juin 2018*)
 - 3.3 Affaires administratives et diverses :
 - 3.3.1 Allocation de disponibilité pour les cadres supérieurs (*résolution du 25 mai 2018*)
4. Affaires nouvelles
 - 4.1. Nomination du vice-président (résolution)
 - 4.2. Constitution des comités du conseil d'administration (résolution)
 - 4.3. Nomination de cinq membres au comité d'éthique à la recherche (résolution)
 - 4.4. Adoption du calendrier des séances 2019 (résolution)
 - 4.5. Information sur la Corporation
 - 4.6. Date de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation (résolution)
5. Point d'information du président(e) des comités du conseil d'administration : aucun sujet
6. Affaires financières, technologies et immobilières
 - 6.1. Octroi d'un contrat à exécution pour des travaux d'entrepreneur général pour le CHUSJ (résolution)

- 6.2. Plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) – Planification triennale 2018-2021, volet maintien des actifs et volet rénovation fonctionnelle, et plan de conservation de l'équipement non médical et mobilier (résolution)
- 7. Affaires vigilance et de la qualité : aucun sujet
- 8. Affaires cliniques et médicales (CMDP)
 - 8.1. Statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.1.1 Nomination – Nouvelles candidatures
 - 8.1.2 Chefferie de service de gastroentérologie, hépatologie et nutrition
 - 8.1.3 Chefferie de service de neurologie
 - 8.1.4 Changement de statut
 - 8.1.5 Congés de service
 - 8.1.6 Fermeture de dossier
 - 8.1.7 Annulation de fermeture de dossier
 - 8.1.8 Nomination de représentants du CMDP au comité de révision du CA
 - 8.2 Création du département de pédiatrie d'urgence Intégration de la pathologie au département de chirurgie
 - 8.3 Intégration de l'ophtalmologie au département de chirurgie
 - 8.4 Intégration de la microbiologie-immunologie au département de pédiatrie
- 9. Affaires externes: aucun sujet
- 10. Nouvelles de la fondation: aucun sujet
- 11. Affaires diverses: aucun sujet
- 12. Période de questions du public
- 13. Prochaine réunion
- 14. Levée de la séance publique

2. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE ET DE LA PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM

La présidente invite Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale par intérim, à présenter les quelques points d'informations.

Émission Enquête

La présidente-directrice générale par intérim revient sur l'émission Enquête du 4 octobre dernier portant sur un protocole de recherche fait au CHU Sainte-Justine pour lequel Santé Canada avait effectué un audit. Elle informe les administrateurs que les équipes du CHU Sainte-Justine ont pris connaissance de l'émission le 4 octobre 2018 lorsque celle-ci a été diffusée. Elle ajoute qu'à la suite de cet audit, des processus d'amélioration avaient déjà été mis en place. Mme Demers mentionne qu'au lendemain de la diffusion, une annonce publique a été effectuée pour réitérer que les enfants n'avaient pas été mis en danger et que toutes les améliorations à exécuter avaient été faites, ou sont présentement en cours de réalisation. Elle enchérit en ajoutant que le CHU Sainte-Justine a également dénoncé les propos tendancieux émis lors de l'émission et qu'un plan d'actions a été fait à l'interne concernant les processus de recherche ; tant au niveau du consentement que sur les enjeux de documentation. La présidente-directrice générale par intérim propose que le comité de vigilance et le comité de recherche suivent ces différents enjeux.

Projet Technopôle

Mme Demers aborde le second point concernant un projet en cours de réalisation : le technopôle en réadaptation pédiatrique. Cette structure se situe au Centre de réadaptation Marie-Enfant (CRME) qui prend en charge les enfants et adolescents avec des déficiences physiques et déficiences du langage. Elle mentionne que ce projet est né d'une idée de réunir en un même endroit des chercheurs, des cliniciens, des patients, des familles et des partenaires de l'industrie pour co-crée de nouvelles technologies et nouvelles solutions. Cet écosystème permet d'améliorer et/ou prévenir certains types de handicaps. Les partenaires communautaires sont très présents dans les projets issus du technopôle.

Mme Demers ajoute que le CHU Sainte-Justine a eu l'opportunité de construire un bâtiment de trois étages sur ses terrains entourant le CRME avec un financement fédéral et provincial. La construction a débuté à l'automne 2017 et l'inauguration est prévue pour février 2019.

Elle mentionne que le CHU Sainte-Justine est en discussion d'une phase 2 avec la ville de Montréal. Il y a présentement un centre communautaire dans l'est de la ville qui doit être libéré et il y aurait possibilité de co-construire avec la ville un bâtiment qui permettrait d'avoir des activités communautaires accessibles à la communauté.

Partenariat avec le Conseil National de Recherche du Canada (CNRC)

La présidente directrice générale par intérim mentionne que le CHU Sainte-Justine est en discussion depuis trois ans avec le CNRC pour créer l'unité collaborative de recherche translationnelle en diagnostic et thérapeutique appliqué à la médecine personnalisée pour la mère et l'enfant. Ce projet vise à réunir des chercheurs, des partenaires de l'industrie et patients au sein d'un même espace afin de développer des applications technologiques pour tout ce qui a trait au dépistage. Le premier domaine serait celui des leucémies, mais il y a plusieurs domaines d'intérêts. L'idée exprimée par le CNRC serait d'avoir des espaces au sein du CHU Saint-Justine. Des espaces de recherche libérés dans lesquels leurs équipes pourraient s'installer ont été identifiés. L'installation de ces équipes se ferait à leur frais et le CHU Sainte-Justine aurait recours à une location des locaux sous forme de bail pour une période à déterminer. Toutefois, pour donner un bail, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère de la santé.

Mme Demers propose que ce type de dossier, qui se veut un peu plus complexe, puisse être évalué par les sous-comités. Par la suite, une résolution entérinée par le conseil d'administration pourrait autoriser la signature d'un tel contrat. Ce genre de contrat engage le CHU Sainte-Justine pour une longue période et il serait intéressant que le conseil d'administration se prononce sur le sujet.

Elle ajoute que le budget pour ce projet ne provient pas d'un financement de l'établissement. Ces sont des fonds de recherche qui financeraient ce type de partenariat et les montants engendrés par le bail permettraient d'assumer les frais de fonctionnement.

Couverture d'assurance

La présidente-directrice générale par intérim présente M^e Guillaume Desmarais, membre de notre contentieux. M^e Desmarais accompagnera le conseil d'administration pour toutes questions qui pourraient survenir.

M^e Desmarais prend la parole et indique que c'est la direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux qui couvre tous les établissements. Il s'agit d'une assurance générale, qui est une auto-assurance en partie par le réseau et d'une réassurance par un assureur privée advenant le cas où l'on dépasserait les montants maximum. Cette assurance contient également une assurance pour les administrateurs.

M^e Desmarais explique que dans le cas d'une poursuite judiciaire pour un dossier de responsabilité hospitalière, c'est la direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux qui prendrait en charge le dossier et mandaterait un bureau d'avocats.

M^e Roy questionne le montant de la police de cette assurance. M^e Desmarais répond que la couverture est d'un montant de 30 millions et qu'il y a un 15 millions pour la réassurance.

M^e Roy s'interroge sur la marche à suivre dans le cas d'une poursuite personnelle. Il aimerait savoir si l'assurance couvrirait les frais de défense, mais également connaître le processus de sélection du défendeur et la procédure dans le cas d'un conflit d'intérêt. N'ayant pas de réponse à ces questions, M^e Desmarais prendra action pour récupérer l'information et la présenter lors de la prochaine séance.

La présidente-directrice générale par intérim prend la parole et effectue une brève présentation des membres du Comité de direction présents à la séance du Conseil d'administration.

La présidente termine en mentionnant que Mme Josée Brady, commissaire aux plaintes, effectuera une présentation lors d'un prochain CA afin d'expliquer son rôle, son lien avec le conseil d'administration et celui envers les différents comités.

3. RETOUR SUR SEANCE DU REGROUPEMENT DU 25 MAI 2018 ET 12 JUIN 2018

La présidente débute en mentionnant que les points découlant du point 3 ont été mis à la disposition des administrateurs pour information. Afin d'avoir une certaine continuité avec ce qui a été fait auparavant et permettre aux différents comités d'avoir une bonne base pour débiter leur travail, elle leur précise quelques points à consulter. Elle débute avec le point 3.2.2 qui devra être consulté par le comité de vérification. Le point 3.2.3 ainsi que le 3.2.5 relèvent pour leur part du comité de vigilance et qualité. Le document joint au point 3.3.4 sera un bon point de départ pour le comité de gouvernance et d'éthique. La présidente termine en suggérant à tous les membres de faire la lecture du document référant au point 3.3.4.

4. AFFAIRES NOUVELLES

La présidente amorce la discussion en soulevant que cette section de l'ordre du jour permettra au conseil d'administration de se doter d'une gouvernance pour s'assurer d'un bon fonctionnement. Dans un premier temps, le conseil devra s'adjoindre d'une personne qui agira à titre de vice-président. Cette personne pourra et devra prendre les responsabilités de la présidente advenant le cas où cette dernière serait incapable d'assumer son rôle ou si elle devait s'absenter pour une période prolongée. Le titre de

vice-président doit être remis à l'un des neuf membres indépendants tel que prescrit par la loi. La présidente propose la candidature de M^e André Roy, avocat chez Stikeman, où il est également directeur du bureau de Montréal. Elle ajoute qu'il a, pendant plusieurs années, siégé comme administrateur au conseil d'administration de la Fondation du CHU Sainte-Justine.

4.1 Nomination du vice-président (résolution)

CA.18.37
NOMINATION DU VICE-
PRESIDENT

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER M^e André Roy à titre de vice-président du conseil d'administration

4.2 Constitution des comités du conseil d'administration

La présidente informe que ce nouveau conseil d'administrations sera doté de sept comités. Les présidents et membres inscrits dans le tableau joint ont été consultés et informés de leur implication. Dr. Marie-Josée Hébert mentionne qu'elle aimerait avoir quelques directives sur l'équilibre de la composition du comité de recherche et enseignement qu'elle préside et qui ne contient pas encore de membres. La présidente-directrice générale par intérim lui mentionne que ce comité n'est pas prescrit par la loi, ce qui donne plus de liberté sur sa composition. Elle lui propose de s'arrimer avec les deux directeurs qui sont en soutien à ce comité afin de déterminer les membres.

Mme Demers propose que la logistique des comités soit établie par les adjointes des directeurs en soutien à chacun des comités.

CA.18.38
ADOPTION DE LA
COMPOSITION DES
COMITES

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER la composition des comités du Conseil d'administration telle que présentée en annexe.

4.3 Nomination de cinq membres au comité d'éthique à la recherche

ATTENDU la recommandation favorable du Comité d'éthique de la recherche
SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.39
NOMINATION DE CINQ
MEMBRES AU COMITE
D'ETHIQUE A LA
RECHERCHE

D'ACCEPTER les candidatures des personnes suivantes à titre de membres du comité d'éthique de la recherche pour un mandat de deux ans :

- Kim Archambault, à titre d'expert en psychologie/psychiatrie
- Audrey Durand, à titre d'expert en intelligence artificielle
- Rémi Forget, à titre d'expert en sécurité de l'information
- Guylaine D'Amour, à titre d'expert en génétique
- Fabiola Breault, à titre d'expert scientifique en biomédicale

4.4 Adoption du calendrier des séances 2019 (résolution)

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier des séances régulières 2019 et lieux des séances du Conseil d'administration du CHU Sainte-Justine tel que proposé.

4.5 Information sur la Corporation

La présidente-directrice générale par intérim demande à M^e Desmarais de prendre la parole et d'expliquer aux administrateurs ce qu'est la Corporation.

M^e Desmarais dresse un résumé du document qui a été déposé séance tenante expliquant la Corporation. Il débute en expliquant que le statut du CHU Sainte-Justine au Registre des entreprises du Québec est celui d'une personne morale sans but lucratif incorporée le 25 avril 1908. À l'époque, ce sont les membres qui effectuaient l'élection de leur conseil d'administration.

Au cours des années, il y a plusieurs réformes dans le réseau de la santé qui ont amené le gouvernement à prendre les rênes de la santé et donc la gestion de l'établissement.

En 1971 l'établissement devient public au sens de la loi mais est toujours maintenu par la Corporation.

La réforme de 1992 fait en sorte que le CHU Sainte-Justine devient pleinement un établissement public et son administration directe est maintenant dictée par la nouvelle loi. Le conseil d'administration n'est donc plus élu par les membres de la Corporation, mais la loi leur réserve tout de même trois places sur le conseil.

La réforme suivante a complètement aboli ces trois places et le conseil est devenu entièrement nommé par la loi.

A ce jour, la Corporation comporte toujours des membres qui se réunissent une fois par année et ce, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier. Un bureau de délégués est élu au sein de la Corporation qui peut agir comme représentant de la Corporation.

Les pouvoirs de la Corporation sont reliés aux aménagements immobiliers acquis par cette dernière ce qui fait en sorte que le conseil d'administration se doit d'aviser et d'obtenir l'accord de la Corporation pour toute mesure en lien avec l'immobilier.

M^e Desmarais explique que les membres de cette Corporation doivent payer une cotisation annuelle pour en faire partie. Mme Demers ajoute que la majorité des membres sont des employés retraités qui souhaitent continuer à contribuer à la mission du CHU Sainte-Justine.

La présidente-directrice générale par intérim fait mention que le bureau des délégués n'est plus en place depuis quelques années, mais que la question devrait être soulevée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la Corporation.

4.6 Date de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a émis en date du 16 mai 2018 le Décret 630-2018 prévoyant qu'un nouveau conseil d'administration soit formé pour le CHU Sainte-Justine indépendamment du conseil d'administration du CHUM;

ATTENDU qu'au terme du processus de nomination des membres du nouveau conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le mandat des membres indépendants a débuté le 21 septembre 2018;

ATTENDU QUE dans les circonstances, le délai entre la dissolution de l'ancien Conseil d'administration unifié du CHUM et du CHU Sainte-Justine et la nomination du nouveau conseil d'administration du CHU Sainte-Justine a rendu impossible le respect de l'article 4.1 des règlements généraux de la Corporation du CHU Sainte-Justine qui stipule que le conseil d'administration doit fixer la date de l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation du CHU Sainte-Justine dans les 120 jours qui suivent la fin de l'exercice financier;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine désire par conséquent fixer cette date à brève échéance compte tenu des circonstances;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE FIXER au mercredi 23 janvier 2019, 8 heures, la date de l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation du CHU Sainte-Justine.

5. POINT D'INFORMATION DU PRÉSIDENT(E) DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Aucun sujet

6. AFFAIRES FINANCIÈRES, TECHNOLOGIES ET IMMOBILIÈRES

La présidente-directrice générale par intérim introduit Mme Marie-Claude Lefebvre, directrice des services techniques et hébergement. Elle précise que ce type de document doit normalement passer par le comité de vérification, toutefois en raison d'un enjeu de temps, il est présenté aujourd'hui afin d'être en mesure d'octroyer le contrat.

M^{me} Lefebvre débute en expliquant qu'il s'agit d'un contrat d'entrepreneur d'exécution sur demande. Ce type de contrat est utilisé pour des travaux pour lesquels il est difficile d'établir des plans et devis définitifs avec des professionnels étant donné que ceux-ci nécessitent beaucoup trop de prises de relevés. On évalue les travaux d'un montant d'un peu plus de deux millions chaque année et ce pour les trois prochaines années. Cet argent sert à réaliser des travaux en maintien d'actifs. Il s'agit d'une somme récurrente allouée par le ministère pour réaliser des travaux d'amélioration sur le bâtiment.

Elle ajoute qu'un appel d'offre a été effectué en août dernier et que trois soumissions conformes ont été reçues.

6.1 Octroi d'un contrat à exécution pour des travaux d'entrepreneur général pour le CHUSJ (résolution)

CA.18.42
OCTROI D'UN CONTRAT
A EXECUTION POUR
TRAVAUX
D'ENTREPRENEUR
GENERAL

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et hébergement ;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat d'exécution sur demande pour des travaux d'entrepreneur général, d'une durée de TROIS (3) ans, à Pincor Ltée pour un montant de 6 524 866,95 \$ avant taxes (6 895 993,23 \$ ART)

D'AUTORISER la Présidente-directrice générale par intérim de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

6.2 Plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) – Planification triennale 2018-2021, volet maintien des actifs et volet rénovation fonctionnelle, et plan de conservation de l'équipement non médical et mobilier (résolution)

7. AFFAIRES VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ : Aucun sujet

8. AFFAIRES CLINIQUES ET MEDICALES (CMDP)

8.1 Statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

8.1.1 Nomination – Nouvelles candidatures

ATTENDU la recommandation favorable de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion tenue le 12 septembre 2018;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCEPTER les nouvelles candidatures suivantes :

Docteur Mylène Wilhelmy à titre de membre Actif du CMDP au département : Psychiatrie : avec privilèges : Psychiatrie - avec privilèges d'admission.

Docteur Marie-Ève Blain-Juste à titre de membre Actif du CMDP au département : Psychiatrie : avec privilèges : Psychiatrie - avec privilèges d'admission.

Docteur Baudouin Forgeot D'Arc à titre de membre Associé du CMDP au département : Psychiatrie : avec privilèges : Psychiatrie - avec privilèges d'admission. Ces privilèges seront évalués à l'étude du renouvellement des statuts et privilèges (2019-12-31).

CA.18.43
NOMINATION - NOUVELLES
CANDIDATURES

Docteur Frédéric Thomas-Chaussé à titre de membre Actif du CMDP au département : Imagerie médicale : avec privilèges : Imagerie médicale - avec privilèges en radiologie diagnostique – en échographie, en tomodensitométrie, en résonance magnétique et en angiographie interventionnelle - sans privilèges d'admission.

Docteur Michael-Andrew Assaad à titre de membre Actif du CMDP au département : Pédiatrie, service : Néonatalogie avec privilèges : Pédiatrie - Néonatalogie avec privilèges d'admission.

Docteur Mélanie Labrosse à titre de membre Associé du CMDP au département : Pédiatrie d'urgence : avec privilèges : Pédiatrie - Urgence médico-chirurgicale et médecine ambulatoire - sans privilèges d'admission ainsi qu'en échographie d'urgence. Ces privilèges seront évalués à l'étude du renouvellement des statuts et privilèges (2019-12-31).

8.1.2 Chefferie du service de gastroentérologie, hépatologie et nutrition

ATTENDU la recommandation favorable de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion tenue le 29 août 2018 :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.44
CHEFFERIE DU SERVICE DE
GASTROENTEROLOGIE

D'ACCEPTER la nomination du **docteur Colette Deslandres**, à titre de cheffe du Service de gastroentérologie, hépatologie et nutrition au Département de pédiatrie du CHU Sainte-Justine. Son renouvellement de mandat sera d'une durée de quatre (4) ans et s'échelonnera du 25 mai 2018 au 25 mai 2022.

8.1.3 Chefferie du service de neurologie

ATTENDU la recommandation favorable de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion tenue le 29 août 2018 :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.45
CHEFFERIE DU SERVICE DE
NEUROLOGIE

D'ACCEPTER la nomination du **docteur Philippe Major**, à titre de chef du Service de neurologie au Département de pédiatrie au CHU Sainte-Justine. Son mandat sera d'une durée de quatre (4) ans et s'échelonnera du 2 août 2018 au 2 août 2022.

8.1.4 Changement de statut

ATTENDU la recommandation favorable de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion tenue le 29 août 2018 :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.46
CHANGEMENT DE STATUT

D'ACCEPTER le changement de statut de membre actif à membre associé pour le **docteur Orchidée Djahangirian** au Service d'urologie au CHU Sainte-Justine.

D'ACCEPTER Le changement de statut de membre associé à membre actif pour le **docteur Janie Benoit** au Département d'obstétrique-gynécologie au CHU Sainte-Justine.

8.1.5 Congé de service

ATTENDU les recommandations favorables de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion tenue le 29 août 2018:

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.47
CONGE DE SERVICE

D'ACCEPTER les demandes de congé de service pour les membres suivants :

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

8.1.6 Fermeture de dossier

CA.18.48
FERMETURE DE DOSSIER

ATTENDU la recommandation favorable de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion du Comité exécutif du CMDP, tenue le 29 août 2018 :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCEPTER la fermeture du dossier du **Docteur Cathy Thuy Quyen Vu**, à titre de membre Conseil du CMDP du Département de médecine dentaire au CHU Sainte-Justine. Cette fermeture de dossier est effective à compter du 21 juin 2018.

8.1.7 Annulation fermeture de dossier

ATTENDU les recommandations favorables de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion du Comité exécutif du CMDP, tenue le 29 août 2018 :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.49
ANNULATION
FERMETURE DE DOSSIER

D'ACCEPTER l'annulation de fermeture de dossier du **Docteur Johanne Boivin** à titre de membre actif du CMDP du Département de psychiatrie au CHU Sainte-Justine.

ATTENDU les recommandations favorables de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion du Comité exécutif du CMDP, tenue le 29 août 2018 :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'annulation de fermeture de dossier du **Docteur Patricia Garel** à titre de membre actif du CMDP du Département de psychiatrie au CHU Sainte-Justine.

8.1.8 Nomination des représentants du CMDP au sein du comité de révision

ATTENDU la recommandation favorable de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU Sainte-Justine lors de la réunion tenue le 10 octobre 2018:

CA.18.50
NOMINATION DES
REPRESENTANTS DU
CMDP AU SEIN DU
COMITE DE REVISION

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCEPTER la nomination des **docteurs Louise Caouette-Laberge et Sophie Laberge** pour agir à titre de représentantes du CMDP au sein du Comité de révision du Conseil d'administration. Ce renouvellement de mandat sera d'une durée de deux (2) ans, à compter de la date de nomination par le CA.

8.2 Création du département de pédiatrie d'urgence

CA.18.51
CREATION DU
DEPARTEMENT DE
PEDIATRIE D'URGENCE

ATTENDU la recommandation favorable de l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la réunion tenue le 29 août 2018 :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CONFIRMER la création du **Département de pédiatrie d'urgence** au sein du CHU Sainte-Justine.

8.3 Intégration de la pathologie au département de chirurgie

ATTENDU la demande de la Direction des Services professionnels de procéder dans ce dossier;

ATTENDU que la décision de ne pas octroyer de Département de biologie médicale pédiatrique au CHU Sainte-Justine et d'intégrer notre Département de pathologie au Département de biologie médicale de la grappe CHUM a été prise unilatéralement par le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU le projet de lettre soumis aux membres du comité exécutif et leur accord à l'unanimité avec le contenu, soit **que l'Exécutif du CMDP n'est pas favorable à cette structure, mais se plie aux exigences ministérielles;**

ATTENDU le travail actuel et dans les prochains mois pour changer cette structure et mettre en place le Département de biologie médicale du CHU Sainte-Justine.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.52
INTEGRATION DE LA
PATHOLOGIE AU
DEPARTEMENT DE
CHIRURGIE

D'ACCEPTER d'intégrer le Département de pathologie au Département de chirurgie.

DE RECOMMANDER le maintien de règlements distincts et clairs élaborés pour le Service de pathologie et une structure permettant au chef du Service de pathologie de s'occuper de son recrutement et de la discipline de ses membres.

8.4 Intégration de l'ophtalmologie au département de chirurgie

ATTENDU la demande de la Direction des Services professionnels de procéder dans ce dossier;

ATTENDU le projet de lettre soumis aux membres du comité exécutif et leur accord à l'unanimité avec le contenu, soit **que l'Exécutif du CMDP n'est pas favorable à cette structure, mais se plie aux exigences ministérielles;**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

CA.18.53
INTEGRATION DE
L'OPHTALMOLOGIE AU
DEPARTEMENT DE
CHIRURGIE

D'ACCEPTER d'intégrer le Département d'ophtalmologie au Département de chirurgie.

DE RECOMMANDER le maintien de règlements distincts et clairs élaborés pour le Service d'ophtalmologie et une structure permettant au chef du Service d'ophtalmologie de s'occuper de son recrutement et de la discipline de ses membres.

8.5 Intégration de la microbiologie-immunologie au Département de pédiatrie

ATTENDU la demande de la Direction des Services professionnels de procéder dans ce dossier;

ATTENDU que la décision de ne pas octroyer de Département de biologie médicale pédiatrique au CHU Sainte-Justine et d'intégrer notre Département de microbiologie au Département de biologie médicale de la grappe CHUM a été prise unilatéralement par le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU le projet de lettre soumis aux membres du comité exécutif et leur accord à l'unanimité avec le contenu, soit **que l'Exécutif du CMDP n'est pas favorable à cette structure, mais se plie aux exigences ministérielles;**

ATTENDU le travail actuel et dans les prochains mois pour changer cette structure et mettre en place le Département de biologie médicale du CHU Sainte-Justine.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCEPTER d'intégrer la microbiologie-immunologie au Département de pédiatrie. La section immunologie (laboratoire) rejoindra le Service d'immunologie-rhumatologie-allergie alors que la microbiologie deviendra un nouveau service du Département de pédiatrie.

DE RECOMMANDER le maintien de règlements distincts et clairs élaborés pour le Service de microbiologie et une structure permettant au chef du Service de microbiologie de s'occuper de son recrutement et de la discipline de ses membres.

9. **AFFAIRES EXTERNES ET PARTENARIAT : Aucun sujet**

10. **NOUVELLE DE LA FONDATION : Aucun sujet**

11. **AFFAIRES DIVERSES : Aucun sujet**

12. **PERIODE DE QUESTIONS DU PUBLICS**

La présidente souligne qu'une question a été transmise par M. Simon Bouclin par courriel et elle se lit comme suit : *Pourquoi ne respectez-vous pas l'article 29 de la convention pour ce qui est des contrats forfaitaires ?*

L'article 29 de la Convention collective nationale prévoit que lors de l'octroi d'un contrat, le syndicat doit en être informé (très global).

Dans le cas du contrat se retrouvant au point 6.1 de l'ODJ du CA, il s'agit d'un contrat permettant d'effectuer des travaux de maintien d'Actifs ou de rénovation fonctionnelle avec des enveloppes dédiées et où les ressources internes ne sont pas admissibles.

Ces enveloppes dédiées sont accessibles lorsque les obligations d'entretien préventif (obligation de 2%) à l'aide des ressources internes (service des installations matérielles) sont remplies.

La présidente termine en suggérant aux membres du syndicat de contacter les directions qui seront en mesure de répondre à leurs questions.

13. PROCHAINE REUNION

La prochaine séance aura lieu le vendredi 23 novembre 2018 à 8h30 dans la salle du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine.

14. LEVEE DE LA SEANCE PUBLIQUE

CA.18.55
LEVEE DE LA SEANCE
PUBLIQUE

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE LEVER l'assemblée à 9h55.

Ann MacDonald
Présidente

Isabelle Demers
Présidente-directrice générale par intérim